

CONNECTE NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION SEPTEMBRE 2026

Mesdames et Messieurs,

Quels sont les opportunités et les risques de l'intelligence artificielle ? Quelle importance l'intelligence artificielle revêt-elle pour la Suisse ? Que doit faire la politique dans ce contexte ? Nous aimerions aborder avec vous ces questions et bien d'autres lors de la manifestation de session consacrée au thème



« Intelligence artificielle : opportunités, risques et implications pour la Suisse »

avec le professeur Andreas Krause de l'ETH Zurich.

Andreas Krause est professeur d'informatique à l'ETH Zurich où il dirige le groupe de recherche « Learning & Adaptive Systems ». Il est également codirecteur académique du Swiss Data Science Center et président de l'ETH AI Center ainsi que cofondateur de LatteFlow, un spinoff de l'ETH. Il a récemment été admis en tant que membre individuel à l'Académie suisse des sciences techniques (SATW) – une reconnaissance de ses travaux de recherche pionniers dans le domaine de l'intelligence artificielle.

La manifestation de session se déroulera le **mercredi 23 septembre 2026 de 12h30 à 14h30** à l'hôtel Bellevue Palace à Berne (salle « Orangerie »).

Programme :

Dès 12h30

Apéritif et buffet

13h30

Allocution de bienvenue et introduction

Pierre Kohler, Président de Suissedigital

Intervention sur le thème « Intelligence artificielle : opportunités, risques et implications pour la Suisse » Professeur Andreas Krause

14h00

Discussion autour d'un café et d'un dessert

Nous serions ravis de vous accueillir le **23 septembre 2026**. Nous nous ferons un plaisir de prendre note de votre inscription par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch ou par téléphone au 031 328 27 28.

J'aimerais enfin attirer votre attention sur notre position concernant la **motion 26.3005** (Numérique. Création d'un article constitutionnel), que nous exposons brièvement en page 2.

Je vous souhaite une session d'automne couronnée de succès.

Pierre Kohler

Président de Suissedigital

AFFAIRES EN COURS

Motion 26.3005 de la Commission des institutions politiques du Conseil des États : Numérique. Création d'un article constitutionnel**CN, le mercredi 30 septembre 2026**

La motion : Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un message et un projet visant à inscrire dans la Constitution un article sur les prestations numériques des autorités. Il associera les cantons à l'élaboration du projet. Les principes fondamentaux du projet « Administration numérique suisse (ANS) », adoptés par la Confédération et les cantons, devront être pris en compte.

Justification / buts :

- Dans le cadre de leurs compétences, la Confédération et les cantons doivent veiller à garantir une couverture suffisante et de haute qualité en prestations numériques des autorités.
- Il faut améliorer la collaboration entre la Confédération et les cantons.
- Un organe ancré dans la loi et composé à parité de représentants de la Confédération et des cantons doit coordonner les tâches de numérisation au niveau fédéral et fixer des normes.

Chronologie / état :

- Le 18 février 2026, le Conseil fédéral a proposé d'adopter la motion.
- Le Conseil des États a adopté la motion sans contreproposition le 18 mars 2026.
- La Commission des institutions politiques du Conseil national a examiné la motion lors de sa séance du 22 mai 2026. Elle demande d'adopter la motion par 15 voix contre 9.

Position de Suissedigital : Suissedigital soutient les efforts visant à standardiser et à améliorer les prestations numériques des autorités et à optimiser la collaboration entre la Confédération et les cantons. En ce sens, l'association est favorable à l'ajout d'un article sur les prestations numériques des autorités dans la Constitution fédérale.

=> Suivez la majorité de la commission et adoptez la motion **26.3005**.